

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00191
Numéro SIREN : 801 245 325
Nom ou dénomination : JNI

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2021 sous le numéro de dépôt 1277

Pour copie certifiée en forme,

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise JNI SAS

Néant

Adresse de l'entreprise 2 ALLEE DES CYPRES 07130 SOYONS

						Exercice N clos le		
						31/12/2019		
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	immobilisations corporelles*		028	281 500	030	23 922	257 577	
	immobilisations financières* (1)		040	220 750	042		220 750	
	Total I (5)		044	502 250	048	23 922	478 327	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	193 325	070		193 325
		Autres* (3)		072	13 841	074		13 841
	Valeurs mobilières de placement		080	48	082		48	
	Disponibilités		084	131 783	086		131 783	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
Total II		096	338 998	098		338 998		
Total général (I + II)				110	841 248	112	23 922	817 325
PASSIF							Exercice N	
							NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		10 000	
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126		1 000	
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131		199 201	
	Report à nouveau				134			
	Résultat de l'exercice				136		107 968	
	Provisions réglementées				140			
Total I				142		318 169		
Provisions pour risques et charges				154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		412 528	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		7 187	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		79 439	
	Produits constatés d'avance				174			
Total III				176		499 155		
Total général (I + II + III)				180			817 325	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	344 584
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	118 000
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	100 000

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Désignation de l'entreprise : JNI SAS		Néant <input type="checkbox"/> *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2019 1				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210			
	Production vendue	biens	215	214		
		services*	217	218		
		dont export et livraisons intracommunautaires		363 292		
	Production stockée*	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	363 306		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises)*				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :	immobilier :		242	
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	518	244
Rémunérations du personnel*				250	96 000	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	42 690	
Dotations aux amortissements*				254	36 546	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)		264	223 503			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	139 802			
Produits financiers		(II)	280	20 585		
Produits exceptionnels		(IV)	290	100 002		
Charges financières		(V)	294	6 283		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		102 897		
Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	43 242		
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)		310	107 968			
B – RÉSULTAT FISCAL		312	107 968	314		
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	20 904			
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	43 262			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (Part de loyers dispensés de réintégration)		248			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986	ZFU - TE (44.octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)		655			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)		643			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		645			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)		647			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)		648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite		641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352	172 134	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370	172 134	372	

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31/12/2018, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 817 325 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 107 968 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/05/2020 par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

ANNEXE (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 502 250 €.

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	291 500	118 000	128 000	281 500
Immobilisations financières	125 500	95 250		220 750
TOTAL	417 000	213 250	128 000	502 250

Amortissements et provisions d'actif = 23 922 €.

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	12 478	36 546	25 102	23 922
TOTAL	12 478	36 546	25 102	23 922

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période.

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissements	Valeur nette	Durée
Constructions	161 250	22 276	138 974	15 ans
Agencements	2 250	466	1 784	10 ans
Matériel de transport	118 000	1 180	116 820	5 ans
TOTAL	281 500	23 922	257 578	

ANNEXE (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social :

<u>Mouvements des titres</u>	<u>Nombre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Capital social</u>
Titres en début d'exercice	1 000	10	10 000
Titres en fin d'exercice	1 000	10	10 000

Etat des dettes :	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	412 528	67 944	220 564	124 020
Fournisseurs	7 187	7 187		
Autres dettes	79 439	79 439		
Total	499 155	154 570	220 564	124 020

Charges à payer par postes du bilan :

	Montant
Intérêts courus sur emprunts :	578
Etat, charges à payer :	1 299
Agios courus à payer :	239
Total	2 116

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

JNI
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 allée des Cyprès, 07130 SOYONS
801 245 325 RCS AUBENAS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 107 968,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	107 968,00 euros
A titre de dividendes	22 000,00 euros
Soit 22,00 euros par action	

Le solde	85 968,00 euros
En totalité au compte "autres réserves".	

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

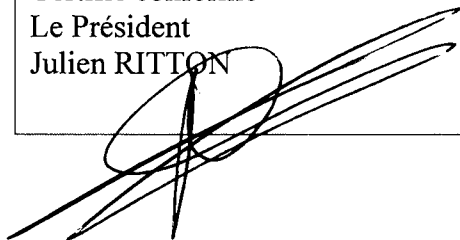
Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
Néant

Certifié conforme
Le Président
Julien RITTON



JNI
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 allée des Cyprès, 07130 SOYONS
801245325 RCS AUBENAS

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE
10 RUE GEORGES COUDERC
07200 AUBENAS

Le *23/02/2021*

Affaire : JNI(SASU) SOYONS
Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

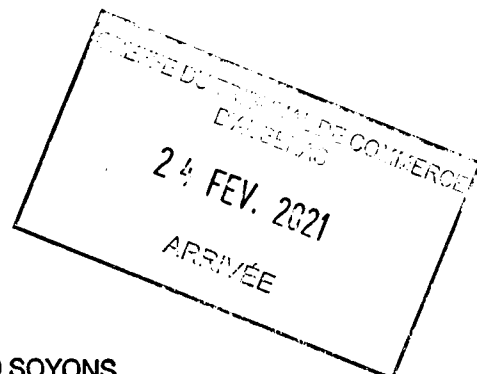
- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- la proposition d'affectation du résultat et la décision adoptée.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

P/O

F.B.A.N.C.
P.A.F.
Julien RITTON



JNI
2 Allée des Cyprès - 07130 SOYONS
Tél 06 19 50 20 69 - Fax 04 75 71 27 59
NAF 6430Z - SIRET 801 245 325 00016
SAS au capital de 10 000 €